



Pour nous contacter

Gestion de votre contrat : dans votre Espace Perso en vous connectant avec votre adresse e-mail et au 09 70 80 82 82 (n° non surtaxé) En cas de sinistre : dans votre Espace Perso ou appli mobile Direct Assurance

et au 09 70 80 80 01 (n° non surtaxé) **Dépannage :** 01 55 92 27 20, 24H/24, 7J/7

Contrat n° 976661815

MR JONATHAN GROS-DESIRS 6 RUE DU BUGUET 31380 AZAS

Suresnes, le 22/02/2020

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous confirmons que la voiture ci-dessous est assurée du 01/02/2020 à 21h00 jusqu'au 28/02/2021 inclus.

Marque: AUDI

Modèle: A3 SPORTBACK

Appellation: 30 TFSI 116 S LINE Immatriculation: FD-450-FZ

Nous vous remercions de votre confiance.

Pour l'assureur,

Inc

Godefroy de Colombe

Président Directeur Général d'Avanssur

Cette attestation d'assurance est valable, sous réserve du bon encaissement de votre règlement, conformément à l'article R. 211-14 du Code des assurances (Décret n°85-879 du 22 août 1985) qui précise que "Tout conducteur d'un véhicule mentionné à l'article L. 211-1 doit, dans les conditions prévues aux articles de la présente section, être en mesure de présenter un document faisant présumer que l'obligation d'assurance a été satisfaite ou que les conditions de l'article L. 211-3 sont applicables. Cette présomption résulte de la production, aux fonctionnaires ou agents chargés de constater les infractions à la police de la circulation, d'un des documents dont les conditions d'établissement et de validité sont fixées par le règlement d'administration publique prévu à l'article L. 211-1. A défaut d'un de ces documents, la justification est fournie aux autorités judiciaires par

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, la présentation de cette attestation d'assurance fait office de présomption d'assurance de la voiture assurée par nos soins. Elle vous permet de justifier que vous avez satisfait à l'obligation d'assurance, et donc de circuler avec la voiture désignée ci-dessus.